

Règlement du Cross Triathlon « Le Défi de Veynes » 2022

Article 1. Présentation de l'épreuve

A/ Le Cross- Triathlon « Le Défi de Veynes » est une discipline sportive qui consiste à enchaîner seul ou en relais, 3 épreuves : la natation, le VTT et la course à pied.

Les distances varient selon les courses et la catégorie d'âge.

B/ Ce Cross-triathlon est organisé par l'Office Municipale des Sports de Veynes.

Article 2. Conditions de participation aux épreuves et distances

	INDIVIDUEL	RELAIS
Le défi de Veynes Départ : 10/07/21, 8h30 Distance M 1000m Natation 24km VTT 8.5km Trail	Le compétiteur doit avoir 18 ans avant le 31/12/2022	Si le compétiteur effectue une seule discipline, il doit Avoir 16 ans avant le 31/12/22 Si le compétiteur effectue plusieurs disciplines, il doit avoir 18 ans avant le 31/12/22
L'Open de Veynes Départ : 10/07/2021, 8h30 Distance S 750m Natation 15km VTT 4 km Trail	Le compétiteur doit avoir 16 ans avant le 31/12/2022	Si le compétiteur effectue une seule discipline, il doit Avoir 12 ans avant le 31/12/22 Si le compétiteur effectue plusieurs disciplines, il doit avoir 16 ans avant le 31/12/22

Article 3. Pièces justificatives pour les courses « Le Défi de Veynes » et « l'Open de Veynes » exclusivement

Pièce justificative pour le retrait des dossards : Pièce d'identité

Liste des pièces justificatives pour l'inscription :

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et /ou un pass compétition (cf tableau ci-dessous)
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard.
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

TYPE DE LICENCE	ACCÈS (FONCTION DE LA CATÉGORIE D'ÂGE)	CERTIFICAT MÉDICAL	PASS COMPÉTITION
Fédération Française de Triathlon licence «compétition»	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Obligatoire ⁽⁵⁾	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie vélo	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire ⁽¹⁾	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire ⁽¹⁾
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Obligatoire ⁽⁵⁾	Pas nécessaire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	Obligatoire ⁽⁵⁾	Pas nécessaire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union ^{(2) (3)}	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire ⁽⁴⁾
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition	Obligatoire ⁽⁵⁾	Obligatoire

⁽¹⁾ Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

⁽²⁾ Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon.

⁽³⁾ Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

⁽⁴⁾ La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la FFTRI. (cf liste détaillée sur le site fédéral)

⁽⁵⁾ Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition par le sportif.

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Article 4. Montant et modalités d'inscription (à définir)

- Inscription par internet autorisées jusqu'au 08 juillet 20h. Inscription sur place ensuite, dans la limite des places disponibles.
- Majorations à partir du 01 juillet minuit.

Tarifs (remise de prix, ravitaillement inclus), hors pass compétition	Individuel	Relais duo	Relais trio
Le défi de Veynes Format M avant le 01 juillet minuit	30€	45€	55€
Le défi de Veynes Format M après le 01 juillet minuit	45€	70€	85€
L'Open de Veynes Format S avant le 01 juillet minuit	15€	20€	30€
L'Open de Veynes Format S après le 01 juillet minuit	30€	55€	55€

<i>Ticket repas (ouvert à tous) comprenant plat, dessert et une boisson (par internet exclusivement, jusqu'au 06 juillet minuit)</i>	<i>10€</i>
--	------------

Votre inscription au Défi de Veynes ou à l'Open de Veynes comprend :

- Les dossards, un bonnet, la plaque de cadre, la participation à la course, un sac de course.
- Les ravitaillements disposés tout au long du parcours et à l'arrivée (yc une bière).
- La sécurité

Article 5. Récompenses (à définir)

Votre présence est obligatoire lors de la cérémonie protocolaire. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

Premiers prix de l'édition 2022 (les prix des secondes et troisièmes places seront déterminés ultérieurement).

Seules les catégories listées dans ce tableau seront récompensées.

Catégorie	Premier prix format M	Premier prix format S
Scratch masculin		
Scratch féminin		
Relais		

Article 6. Sécurité

La sécurité routière sera assurée par l'organisation.

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin. Celui-ci pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tous coureurs mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Une ambulance sera présente sur la course.

Article 7. Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Article 8. Dossard et n° de dossard

PENDANT LE VTT

Pour le VTT le port du dossard est obligatoire et doit être entièrement visible, porté derrière et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

La plaque de cadre est obligatoire.

PENDANT LA COURSE A PIED :

Pour la course à pied le port du dossard est obligatoire et doit être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9. Mesures diverses

VTT: Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste.

Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefours, traversées de routes...). Leur mission est de vous indiquer le parcours.

Il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre un concurrent, sous peine de disqualification de ce dernier.

Article 10. Pénalités

La règle du carton bleu sera appliquée.

Article 11. Triathlon en relais

Le triathlon en relais peut se faire à 2 ou 3 personnes. Les règles de course sont identiques à la course individuelle. Chacun des athlètes composant l'équipe effectue la course avant de passer le relais à l'équipier suivant. Les relais sont transmis à votre place dans le parc à vélo.

Article 12. Assurances / Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Dommages matériels :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 13. Protection des données

La protection des données concerne les informations recueillies pour votre inscription et pour la gestion de celles-ci. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnel vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 14. Cession du droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuel sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15. Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).

a/ Annulation intervenant plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 10 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

b/ Annulation intervenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve Toute annulation survenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve ne pourra donner

lieu a aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction des 10 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite dans un délai de 3 jours après l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

Article 16. Fermeture des inscriptions

Aucune inscription par courrier ne sera acceptée.

Les inscriptions en ligne seront stoppées le 08 juillet à 20h.

Il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'évènement dans la limite des places disponibles.

Article 17. Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement. En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra.

Merci d'avoir choisi notre épreuve. Bonne course !